

CHOIX

C'est à moi

Le choix. C'est ce qui fait du Nouveau-Brunswick un endroit où il fait bon vivre. Qu'on veuille parler en français ou en anglais, c'est notre choix. Comme le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue au Canada, nous avons l'unique possibilité de choisir et nous pouvons tous en être fiers.

À vous de décider... en français ou en anglais?
C'est votre choix.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web
www.languesofficielles.nb.ca



CHOIX

C'est à moi

Le français ou l'anglais? Peu importe votre choix, vous en avez un, surtout lorsqu'il s'agit des services offerts par le gouvernement provincial. Vous avez le droit d'obtenir des services dans la langue officielle de votre choix, que ce soient les services offerts par les tribunaux, les corps de police, les hôpitaux ou d'autres institutions provinciaux.

À vous de décider... en français ou en anglais? C'est votre choix.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web

www.languesofficielles.nb.ca



CHOIX



C'est à moi

C'est bon d'avoir le choix. Et avoir le choix de la langue est ce qui rend la province du Nouveau-Brunswick unique. Dans toutes les régions de la province, vous pouvez obtenir des services gouvernementaux en français ou en anglais. C'est votre droit. Si, pour une raison ou une autre, on ne vous accorde pas ce droit, nous pouvons intervenir. Communiquez avec notre bureau et nous examinerons la situation de plus près.

À vous de décider... en français ou en anglais? C'est votre choix.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site Web

www.languesofficielles.nb.ca

ou composez le | 888 651-6444.

